

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 25 juin 2024, à 19 h à la salle des Érables du siège social à Saint-Georges ou par visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Ève Barrette – présentiel
M. Martin Blouin – présentiel
M. Sébastien Dostie – présentiel
M^{me} Manon Dulac – présentiel
M. Claude Lambert – visioconférence
M. Jérôme L'Heureux – présentiel
M. Clermont Maranda – présentiel
M^{me} Julia Montminy – présentiel
M^{me} Mélanie Plante – présentiel
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard – visioconférence
M. Jean-Christophe Rodrigue – présentiel
M^{me} Lisa Royer – présentiel
M. Bobby St-Pierre – présentiel
M^{me} Annie Vachon – présentiel

PERMANENCE :

M. Fabien Giguère – directeur général – présentiel
M^{me} Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Karina Roy – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs – présentiel

INVITÉE :

M^{me} Marie-Pier Veilleux – coordonnatrice – Services des ressources matérielles – visioconférence

ÉTAIENT ABSENTES :

M^{me} Marie-Josée Fecteau
M^{me} Virginie Goulet

CA-01-06-24 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M^{me} Mélanie Plante, présidente, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-06-24 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été préparé par M^{me} Mélanie Plante, présidente, et par M. Fabien Giguère, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice

APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-03-06-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-06-24 CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

CONSIDÉRANT que les Règles de fonctionnement du conseil d'administration (CA) prévoient que ce dernier doit adopter un calendrier annuel des séances ordinaires du CA (article 3);

CONSIDÉRANT que la présidente du CA du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) ou, à défaut, le directeur général, doit convoquer les membres du CA du CSSBE à une première séance qui doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année scolaire (LIP 154);

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Julia Montminy, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE les séances ordinaires du CA pour l'année 2024-2025 se déroulent aux dates suivantes :

Mardi 27 août 2024
Mardi 22 octobre 2024
Mardi 17 décembre 2024
Mardi 25 février 2025
Mardi 22 avril 2025
Lundi 30 juin 2025

QUE ce calendrier des séances ordinaires du CA soit publié sur le site Internet du CSSBE.

Adopté à l'unanimité

CA-05-06-24 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2027

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (LIP 40, 101);

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général et services corporatifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a procédé à une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres de formation, du comité de parents et du comité consultatif de gestion (LIP 79,110.1 et 193);

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général et services corporatifs du CSSBE a effectué une consultation auprès de toutes les municipalités de son territoire (LIP 211);

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école ou chaque centre (LIP 236);

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Vachon, administrateur
APPUYÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 soit adopté tel que présenté par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-06-06-24 ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

CONSIDÉRANT que l'école ou le centre de formation est établi par le centre de services scolaire (LIP 39 et 100);

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre de formation compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (LIP 40 et 101);

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général et services corporatifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a procédé à une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres de formation, du comité de parents et du comité consultatif de gestion (LIP 79 et 110.1);

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école ou chaque centre (LIP 236);

CONSIDÉRANT qu'à la demande du centre de services scolaire et après consultation du conseil d'établissement de l'école, celui-ci dispense des services éducatifs de l'éducation préscolaire aux élèves (LIP 37.2);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice
APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des actes d'établissement pour les écoles et les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, devant se prévaloir à compter du 1^{er} juillet 2024, soit adoptée selon le document présenté par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-07-06-24 DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC POUR UNE SERVITUDE À SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (développement du secteur industriel) – école secondaire Veilleux

CONSIDÉRANT le besoin pour Hydro-Québec et Telus de répondre à la demande de besoins en énergie électrique et en télécommunication pour le projet de développement industriel de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

CONSIDÉRANT que l'assiette de servitude demandée par Hydro-Québec et Telus est située sur un terrain du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE), soit le lot 6 294 636 du cadastre du Québec, à proximité de l'école secondaire Veilleux;

CONSIDÉRANT que le CSSBE doit demander l'autorisation du ministère de l'Éducation pour tout démembrement du droit de propriété (servitude);

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur

APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur général, M. Fabien Giguère, soit autorisé à signer pour et au nom du CSSBE tous les documents nécessaires à l'octroi de cette servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Telus.

Adopté à l'unanimité

CA-08-06-24 APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – ajout de systèmes de ventilation et travaux de maintien des bâtiments (lot 1)

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a pour fonction de construire, réparer ou entretenir ses biens (LIP 266);

CONSIDÉRANT que le CSSBE, sous réserve de l'obtention d'une aide financière du ministère de l'Éducation (MEQ), planifie de réaliser l'amélioration de la qualité de l'air et des travaux de maintien de bâtiments;

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) précise que le conseil d'administration (CA) doit autoriser tout contrat de services professionnels comportant une dépense de 133 800 \$ et plus;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a évalué selon le processus qualitatif les projets des soumissionnaires de 0 à 100 %;

CONSIDÉRANT que l'analyse qualitative des soumissions révèle que le soumissionnaire offrant l'offre qualitative la plus élevée pour le lot 1 (école Monseigneur-Feuilteault, école Aquarelle de Saint-Georges et école Grande-Coudée) est : CIMA+ S.E.N.C.;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CA du CSSBE adjuge le contrat à l'entreprise CIMA+ S.E.N.C. ayant reçu la note de 84,25 %, le tout conformément aux soumissions déposées et aux documents d'appels d'offres;

QUE monsieur Fabien Giguère, directeur général, soit désigné pour signer tout document nécessaire pour ce projet.

Adopté à l'unanimité

CA-09-06-24 APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – ajout de systèmes de ventilation et travaux de maintien des bâtiments (lot 2)

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a pour fonction de construire, réparer ou entretenir ses biens (LIP 266);

CONSIDÉRANT que le CSSBE, sous réserve de l'obtention d'une aide financière du ministère de l'Éducation (MEQ), planifie de réaliser l'amélioration de la qualité de l'air et des travaux de maintien de bâtiments;

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) précise que le conseil d'administration (CA) doit autoriser tout contrat de services professionnels comportant une dépense de 133 800 \$ et plus;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a évalué selon le processus qualitatif les projets des soumissionnaires de 0 à 100 %;

CONSIDÉRANT que l'analyse qualitative des soumissions révèle que le soumissionnaire offrant l'offre qualitative la plus élevée pour le lot 2 (CARTEM et polyvalente des Abénaquis) est : CIMA+ S.E.N.C.;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice

APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CA du CSSBE adjuge le contrat à l'entreprise CIMA+ S.E.N.C. ayant reçu la note de 81,15 %, le tout conformément aux soumissions déposées et aux documents d'appels d'offres;

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit désigné pour signer tout document nécessaire pour ce projet.

Adopté à l'unanimité

CA-10-06-24 APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – ajout de systèmes de ventilation et travaux de maintien de bâtiments (lot 1)

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a pour fonction de construire, réparer ou entretenir ses biens (LIP 266);

CONSIDÉRANT que le CSSBE, sous réserve de l'obtention d'une aide financière du ministère de l'Éducation (MEQ), planifie de réaliser l'amélioration de la qualité de l'air et des travaux de maintien de bâtiments;

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) précise que le conseil d'administration (CA) doit autoriser tout contrat de services professionnels comportant une dépense de 133 800 \$ et plus;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a évalué selon le processus qualitatif les projets des soumissionnaires de 0 à 100 %;

CONSIDÉRANT que l'analyse qualitative des soumissions révèle que le soumissionnaire offrant l'offre qualitative la plus élevée pour le lot 1 (école Monseigneur-Feuillault, école Aquarelle de Saint-Georges et école Grande-Coudée) est : Roy Jacques Darisse Architectes inc.;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Christophe Rodrigue, administrateur

APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CA du CSSBE adjuge le contrat à l'entreprise Roy Jacques Darisse Architectes inc. ayant reçu la note de 84,95 %, le tout conformément aux soumissions déposées et aux documents d'appels d'offres;

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit désigné pour signer tout document nécessaire pour ce projet.

Adopté à l'unanimité

CA-11-06-24 APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – ajout de systèmes de ventilation et travaux de maintien de bâtiments (lot 2)

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a pour fonction de construire, réparer ou entretenir ses biens (LIP 266);

CONSIDÉRANT que le CSSBE, sous réserve de l'obtention d'une aide financière du ministère de l'Éducation (MEQ), planifie de réaliser l'amélioration de la qualité de l'air et des travaux de maintien de bâtiments;

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) précise que le conseil d'administration (CA) doit autoriser tout contrat de services professionnels comportant une dépense de 133 800 \$ et plus;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a évalué selon le processus qualitatif les projets des soumissionnaires de 0 à 100 %;

CONSIDÉRANT que l'analyse qualitative des soumissions révèle que le soumissionnaire offrant l'offre qualitative la plus élevée pour le lot 2 (CARTEM et polyvalente des Abénaquis) est : AURA architecture Design inc.;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CA du CSSBE adjuge le contrat à l'entreprise AURA architecture Design inc. ayant reçu la note de 81,75 %, le tout conformément aux soumissions déposées et aux documents d'appels d'offres;

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit désigné pour signer tout document nécessaire pour ce projet.

Adopté à l'unanimité

À 19 h 50, sur proposition de M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice, appuyée par M^{me} Julia Montminy, administratrice, la séance est levée.

Mélanie Plante
Présidente du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs